



## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

### Extrait du registre des délibérations

## Comité syndical du 12 novembre 2024 Délibération n° 2024-24

**Objet de la délibération :** Décision Modificative n°2

**Président :** Patrick MOLINOZ représenté par Laurence PORTE

**Secrétaire de séance :** Amandine MONARD

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 47 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 28 dont 24 votants

**Date de convocation :** 5 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Madame Laurence PORTE, 1ère vice-Présidente en l'absence de Patrick MOLINOZ, Président.

**Membres présents :** Alain BECARD, Mathieu CHARTIER, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO, Ahmed KELATI (Montbardois) ;  
Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT (Ouche et Montagne) ;  
Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ;  
Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais) ;  
Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu) ;  
Jean-Michel PÉTRÉAU, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Yves BILBOT, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Gilbert THOREY (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Martine EAP-DUPIN, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

**PAYS AUXOIS MORVAN**



[www.auxois-morvan.fr](http://www.auxois-morvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

La présente décision modificative n°2 est un ajustement de plusieurs opérations :

1) Une demande de remboursement d'une subvention perçue nous est parvenue. Il convient donc de rembourser au Conseil régional le trop perçu de la subvention allouée, soit 24 223 €.

2) Depuis le passage en M57, les amortissements doivent se faire au prorata temporis (en fonction de la date d'acquisition).

3) Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, les financements obtenus au titre de la « Conférence des financeurs » permettent de mener des actions de préventions auprès des séniors du territoire. La Conférence des financeurs est basée sur une période courant du 1<sup>er</sup> juillet année « n » au 30 juin année « n + 1 ».

Il est donc proposé de faire le mouvement suivant :

### Section Fonctionnement : Dépenses de Fonctionnement

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2024 + DM 1	Proposition DM 2	Nouveau budget 2024
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>				
62268	Autres honoraires	58 000,00 €	- 20 000,00 €	38 000,00 €
6236	Publication	32 700,00 €	- 9 150,00 €	23 550,00 €
6811	Dotations aux amortissements	11 500,00 €	+ 1 500,00 €	13 000,00 €
657488	Subvention aux organismes de droit privé	23 947,48 €	+ 4 500,00 €	28 447,48 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 100,00 €	+ 23 150,00 €	24 250,00 €

Le budget 2024 reste à l'identique en dépenses de fonctionnement à 670 520,48 €.

### Section Investissement :

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2024 + DM 1	Proposition DM 2	Nouveau budget 2024
<b>Recettes d'Investissement</b>				
281838	Autre matériel informatique	1 469,00 €	1 500,00 €	2 969,00 €
<b>Dépenses d'Investissement</b>				
2188	Autre	35 000,00 €	1 500,00 €	36 500,00 €

Le budget 2024 en investissement est augmenté de 1 500,00 €, et passe donc de 76 267,01 € à 77 767,01 €.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 24**

**Contre :**

**Abstentions :**

1) Approuve la décision modificative n°2 ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 021-200048544-20241112-2024\_24\_OK-DE<sup>3</sup>



2) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
du Pays de l'Auxois Morvan

*Ampliation adressée à :*

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,*

*Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*